

19 juil 2019 -18:39

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juillet 2019](#)

Accès aux données relatives aux origines de l'adopté

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la collecte, la conservation et l'accès aux informations relatives à l'origine de l'adopté.

L'objectif du projet est de créer une base légale afin de permettre à l'Autorité centrale fédérale de restituer aux adoptants les documents originaux nécessaires à la reconnaissance.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 23 avril 2017 relatif à la collecte, la conservation et l'accès aux informations relatives aux origines de l'adopté

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be